



Extrait du Education et Devenir

<http://educationetdevenir.fr/spip.php?article289>

Remplacements ou garderie ? au BO du 14 octobre

- Actualités et Contributions - L'actualité vue par E&D -

Date de mise en ligne : vendredi 15 octobre 2010

Copyright © Education et Devenir - Tous droits réservés

Remplacement, cours et garderie

" Le remplacement constitue une préoccupation majeure pour notre ministère tant les enjeux pour les élèves et les familles peuvent être importants ; la continuité du service public impose que tout enseignant absent soit remplacé", écrit une note de service publiée au Bulletin officiel du 14 octobre. Elle présente une série de dispositifs pour pouvoir faire face aux remplacements à un moment où les postes de remplaçants sont supprimés.

Ainsi, dans les établissements, " il convient, en priorité, de trouver des solutions de remplacement du cours prévu dans la même discipline ou dans une autre discipline au sein de l'établissement. Lorsque cela ne sera pas possible, des activités d'accompagnement, de révision et de soutien devront être organisées en s'appuyant sur les ressources de l'établissement et particulièrement les outils numériques. Le concours d'enseignants de l'établissement disponibles ou en sous-service, de personnels titulaires affectés en zone de remplacement (TZR) disponibles au sein de leur établissement de rattachement, celui des assistants d'éducation et, le cas échéant, celui des assistants pédagogiques, est à privilégier dans ce cas".

Au niveau du bassin d'éducation, " des personnels habituellement chargés des remplacements des moyennes et longues absences peuvent être disponibles dans certaines disciplines. Vos services doivent ainsi pouvoir être sollicités pour l'affectation d'un enseignant non titulaire pour le remplacement de courte durée, en particulier s'agissant des absences non prévisibles. Les étudiants en Master 2 volontaires peuvent également être mobilisés dans le cadre de leur stage en responsabilité. S'agissant des TZR, leur mobilisation doit se faire prioritairement sur les absences à l'année ou les absences moyennes intervenant en cours d'année. Leur affectation pour effectuer des remplacements dans des disciplines connexes ne peut qu'être encouragée".

Une certaine incrédulité. La FCPE parisienne ironise sur les mesures envisagées localement. " Dans certaines disciplines non seulement il n'y a pas de remplaçants mais il n'y a pas assez de professeurs pour pourvoir à tous les postes... Alors quoi de plus simple en effet pour un enseignant de maternelle, d'enseigner la littérature en terminale ou l'allemand en quatrième ? Sans douter un instant de la capacité d'adaptation de nos enseignants, de qui se moque-ton ?", écrit la FCPE 75. "Le raisonnement présenté est tout à fait inquiétant. Il réaffirme le renoncement de l'Education Nationale à toute formation sérieuse des enseignants. Il suffit d'avoir fait de l'anglais à la fac pour être indifféremment instituteur de maternelle ou professeur d'anglais au collège".

La Fsu, à travers ses syndicats, dénonce l'utilisation d'enseignants du primaire "en surnombre", c'est-à-dire de Rased ou de conseillers pédagogiques, comme si leur métier n'existait pas, une pratique que L'Expresso avait aussi mentionnée dans une académie de l'ouest. Dans L'Expresso du 14 octobre, Philippe Tournier, du Snpden, premier syndicat de chefs d'établissements, dénonçait l'absence de moyens pour payer les remplaçants en ce début d'année scolaire.

De la chaîne d'économies à l'arrêt du vélo. C'est donc bien la gestion de l'Etat, les grandes économies décidées au sommet qui finalement en appellent des moyennes, la suppression de postes de remplaçants, qui elles-mêmes obligent à en imaginer de plus petites, comme le système D appliqué au remplacement. La nouveauté de la rentrée c'est que c'est déjà l'essentiel, le service rendu aux parents et aux élèves, qui est affecté. Quand la "bonne gestion" se réduit à la suppression du service est-ce encore de la bonne gestion ?